



LIMOGES MÉTROPOLE

Le Président de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

du 21 novembre 2025

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne

N° 27480

Le Président de Limoges Métropole

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles

VU la délibération en date du 21 février 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne

VU notamment les documents et les plans annexés à

la base des servitudes d'utilité publique de la commune de Condat-sur-Vienne

VU la base des servitudes d'utilité publique de la commune de Condat-sur-Vienne

Le Président de Limoges Métropole a fait le choix de mettre à jour les

articles du dossier du Plan local d'urbanisme de la

commune de Condat-sur-Vienne

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

Ainsi, il est décidé de modifier les documents suivants :

- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité publique de protection du domaine public ferroviaire (SD) introduite par son

ARRÊTÉ 1 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du

public à la mairie de Condat-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole à la date du

ARRÊTÉ 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Condat-sur-Vienne et au siège

de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Décret électroniquement le 21/11/2025



Publié le vendredi 23 novembre 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025

 **27480.pdf**
(.pdf, 6,3 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**